



COMMUNE DE
SIGNY-AVENEX

PRÉAVIS MUNICIPAL
N° 01 / 2025
AU CONSEIL GENERAL

Concernant

Rapport de Gestion 2024

DÉLÉGUÉ MUNICIPAL: M. Yves DALEBROUX, Syndic

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrée en vigueur le 1er juillet 2013 et de l'article 88 du règlement du Conseil Général du 3 décembre 2013, la Municipalité vous présente son Rapport de Gestion pour l'exercice 2024.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 02/2025.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre commune durant l'année 2024.

Au 31 décembre 2024 la commune compte **616 habitants** répartis comme suit

Moins de 18 ans	Actifs	Retraités
119	383	114

1. Administration Générale

1.1 Résumé

La Municipalité a déposé **7 préavis** au Conseil Général:

La fonction de Vice-Syndic a été assurée par M. Jacques Muhlemann du 1 janvier au 31 décembre 2024.

Au 31 octobre 2024, M. Hélio Barreto a démissionné de son poste de Municipal avec effet immédiat pour des raisons personnelles. Le 20 décembre, une élection complémentaire a eu lieu pour pourvoir le poste vacant, conduisant à l'élection tacite de M. Salim Benhima, qui a pris ses fonctions le 6 janvier 2025.

La Municipalité a tenu 41 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la Commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Général.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire, des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité, les municipaux représentent la Commune dans diverses associations intercommunales et comités dont les activités majeures sont répertoriées dans ce rapport.

1.2 Organisation

La répartition des dicastères au sein de la Municipalité n'a pas changé pendant l'année 2024

	Yves DALEBROUX	Bruno DARD	Jacques MÜHLEMANN	Christel BURRI	Hélio BARRETO
REMPLOCANT	VICE-SYNDIQUE	CHRISTEL BURRI	HÉLIO BARRETO	BRUNO DARD	JACQUES MUHLEMANN
ACTIVITÉS COMMUNALES					
	Administration générale Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique Archives Finances Budget et comptes annuels Emprunts et financements	Routes Service Industriel Éclairage Public Gaz Environnement et écologie (PECC)	Parc, promenade et cimetière Entretien Resp. Employé communal Bâtiments communaux Entretien Vignes & Terrains communaux Cultes	Urbanisme Mises à l'enquête Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal	Sécurité & Police Police du commerce Naturalisation Règlements
ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES (ASSE-BOIRON – 9 COMMUNES)					
	Ass. Syndic Asse-Boiron AIAB (Délégué)		Bâtiment communaux AIAB → CODIR Déchetterie intercommunale AEB (Délégué) AEE (Délégué)		Ecole & Education AEE → CODIR Eau-Egouts-Epurations AEB → CODIR
ACTIVITÉS INTERCOMMUNALES (DISTRICT - 47 COMMUNES)					
	Social ARAS Clinique Dentaire Espace prévention la Côte ADCV Ass. des Syndics de la Côte	Région de Nyon → CODIR SAPAN (Délégué)	SDIS → CODIR ORPC → CODIR	SRGZA → COPIL SDAN (Délégué) Région de Nyon (délégué) Com. du Tourisme (délégué)	ORPC (Délégué) SDIS (Délégué)

La municipalité a tenu 41 séances au cours de l'année 2024, totalisant environ 450 heures de vacations directes. À ces heures s'ajoutent celles consacrées aux travaux au sein des différents comités de direction ou conseils intercommunaux où l'exécutif de Signy-Avenex siège ou représente la Commune.

1.3 Personnel communal

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées, fidèles et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les en remercier chaleureusement.

- Mme Marianne Bardel 0.6 EPT secrétaire municipale, contrôle des habitants
- M. Carlos Costa 1.0 EPT employé communal

La gestion de bourse communale est confiée à Mme Béatrice Wanner correspondant à un 0.2 EPT. Elle remplace également la secrétaire communale lors des vacances de cette dernière.

En outre, il arrive ponctuellement que des personnes œuvrent pour les bienfaits de la Commune, soit pour une tâche spécifique, soit pour un remplacement. La Municipalité tient également à remercier ces personnes pour leur contribution au bon fonctionnement de la Commune :

- Mme M. Fernandes Gomes Entretien des locaux de l'administration
- Mme Y. Muhlemann Distribution des tout-ménages
- Mme L. Peruzzi Chapelle
- M. Y Christinet Remplacement employé communal/ Soutien déneigement
- M. R. Baumgartner Déchèterie intercommunale & déneigement

1.4 Service des Archives

La gestion des archives est assurée par la secrétaire communale sous la supervision du syndic conformément à la loi sur les archives (LArch). Une fois par année, la société Pro Archives Conseils vient établir un archivage annuel et vérifier que le tout soit conservé conformément à la loi sur les archives.

Les archives sont conservées dans un local dédié dans le bâtiment de l'administration communale.

1.5 Visite annuelle du préfet

La visite de revue 2024 du préfet. M. Olivier Fargeon, a eu lieu le 22 janvier 2025. Le préfet n'a pas eu de remarque particulière.

1.6 Délégations de compétence du Conseil Général à la Municipalité

La Municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider, de l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2024, ni de l'autorisation d'emprunter et de cautionner.

1.7 Suivi des observations et remarques des années précédentes

- *Par la commission de Gestion et Finances*

Le rapport de la commission de Gestion et Finances de l'exercice 2023 n'a pas soulevé de point majeur qui devait être pris en compte pour l'exercice 2024.

- *Par le réviseur externe*

Le réviseur n'a pas émis de commentaires particuliers pour l'année 2024 et félicite la bourse pour la bonne tenue des comptes.

1.8 Soutien des activités communales

La Municipalité a soutenu financièrement les activités de différentes associations du village : Kiwi-Club - l'Amicale Villageoise – et Club des Dames pour les manifestations suivantes :

- Repas du Kiwi Club (pour les plus de 64/65 ans)
- Sortie des Aînés
- Journal mensuel « Générations » offert aux aînés de la commune
- Fêtes des familles
- Fête du Village
- Fenêtre de l'Avent
- Noël des enfants avec le Père Noël qui s'est déplacé dans le village
- Décorations des fontaines (Pâques/ Noël)

La Municipalité tient à remercier l'Amicale Villageoise, le Kiwi-Club et le Club des Dames et toutes les personnes impliquées pour les activités qui ont su proposer une animation riche et variée au sein du village.

1.9 La Fondation Signéranne

La Fondation Signéranne, créée lors du Conseil Général du 3 décembre 2013, a racheté en 2014 la quasi-totalité des bâtiments qui étaient jusqu'alors propriétés de la Commune et gérés par la Municipalité. Depuis, une convention entre la Municipalité et la Fondation, régit notamment les aspects suivants :

- La commune en tant que locatrice des locaux suivants :
 - o L'administration communale ;
 - o La salle communale.
- La Fondation en tant que locatrice du :
 - o Parking en face de l'Auberge.

1.10 Carte journalière CFF

Chaque jour des cartes journalières CFF "commune" sont à disposition des habitants des 9 communes d'Asse et Boiron (Arnex-sur-Nyon, Borex, Chéserex, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex) au prix de CHF 47.00 la carte.

La commune de Chéserex gère les cartes et les affaires administratives. Les coûts sont répartis annuellement entre neuf communes. En 2024, les réservations n'ont pas couvert les frais d'achat des cartes, entraînant un déficit total de CHF 5,549.- à partager. La part de Signy-Avenex est de CHF 373.20, basée sur le nombre d'habitants.

1.11 Conseil Général

Le Conseil Général a tenu trois séances ordinaires durant l'année 2024, sous la présidence de Mme Marianne RoCHAT.

Le Conseil s'est prononcé sur 7 préavis municipaux :

- *Préavis N° 01/2024* - « Rapport de gestion 2023 »
- *Préavis N° 02/2024* - « Les comptes 2023 »
- *Préavis N° 03/2024* - « Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires »
- *Préavis N° 04/2023* - « L'arrêté d'imposition 2025 »
- *Préavis N° 05/2024* - « Adoption du volet stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA) »
- *Préavis N° 06/2024* - « Le budget 2025 »
- *Préavis N° 07/2024* - « La modification des statuts de l'Association Intercommunale du SDIS Nyon-Dôle »

Tous les préavis, ont été acceptés. La Municipalité remercie le Conseil Général pour sa confiance.

1.12 Motions-postulats-référendums-pétitions-interpellations

En 2024, il n'y a pas eu de motions/ postulats/ référendums/ pétitions/ interpellations.

1.13 Région de Nyon (Conseil Régional du district de Nyon)

La Région de Nyon regroupe les communes du district pour mutualiser leurs efforts et développer des synergies. Elle coordonne des projets intercommunaux sur la mobilité, le territoire, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport.

La cotisation pour 2024 de la commune de Signy-Avenex aux activités de Région de Nyon a été de CHF 15'150.-, soit CHF 25.- par habitant.

En résumé, voici ci-dessous les dépenses engagées pour notre commune dans les projets validés en préavis au travers du DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) en 2024 :

- CHF 609.73 DISREN 2022 → solde
- CHF 2'549.93 DISREN 2023 → 2^e acompte sur un total de CHF 16'999.52
- CHF 11'475.38 DISREN 2024 → 1^e acompte sur un total de CHF 16'393.41

Région de Nyon a tenu 4 Conseil Intercommunaux au cours desquels 12 préavis ont été discutés et votés.

Monsieur Bruno Dard, municipal de la commune de Signy-Avenex, est le responsable de l'Environnement au sein du Comité de direction de Région de Nyon, depuis 2021.

Madame Christel Burri est la déléguée municipale de la commune de Signy-Avenex à Région de Nyon et membre de la commission du Tourisme.

1.14 Société Foncière de la Région Nyonnaise (SOFREN):

La Société foncière de la région nyonnaise (SOFREN SA) facilite la réalisation de projets en Région de Nyon. Elle acquiert des terrains pour des infrastructures ou activités essentielles. Sur

demande des communes, la SOFREN intervient dans les transactions foncières complexes. Elle met à disposition des terrains pour des projets d'intérêt régional : activités artisanales ou industrielles, logements abordables et développement urbain.

Le rapport de gestion de la SOFREN SA est disponible sur demande au siège de la société.

1.15 Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise – SDAN

Le Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) coordonne le développement des 8 communes autour de Nyon : Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Prangins, Signy-Avenex et Trélex. Il gère l'urbanisation, les transports et le paysage en collaboration avec le Canton, et prévoit divers projets pour améliorer les sites de développement, les espaces publics et les mobilités douces.

Il n'y a pas eu de séances de COPIL (Comité de Pilotage) ni de POL SDAN (présence des communes membres uniquement) en 2024.

1.16 Assemblée des Syndics du district de Nyon

Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon se sont rencontrées à deux reprises le 21 mars 2024 et le 14 novembre 2024. Parmi les sujets abordés, ont notamment été discutés :

- Cybersécurité, Police cantonale et accueil des migrants ;
- Frelon asiatique et moustiques tigres
- Projet de la Paroisse de la Dôle : Église '29
- Modification de la Loi sur les communes.

1.17 Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les syndics se sont réunis à 2 reprises le 27 mars 2024 et le 06 novembre 2024 pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Les sujets suivants ont été abordés :

- Renforcement des collaborations entre les communes Asse-Boiron ;
- Rendre accessible les arrêts de bus par rapport à la mise en œuvre de la LHand ;
- Gouvernance politique et opérationnelle de l'AEE ;
- Avenir de la presse régionale ;
- Vision transfrontalière 2025 ;
- Règlement sur la protection du patrimoine arboré ;
- 30 Km/h dans les villages

1.18 Association des Communes Vaudoise (AdCV)

L'AdCV, qui regroupe 71 communes, entend développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités, et de l'autonomie communale.

Les objectifs de l'AdCV sont :

- Sauvegarder l'autonomie communale et développer les compétences des communes membres.
- Défendre et promouvoir leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et privés.
- Étudier et traiter les dossiers répondant aux besoins des communes membres.
- Mettre en place une communication interne efficace entre les communes.
- Apporter aide, conseil et solutions, notamment en matière de formation.

Lors de la 2e édition des Rencontres de l'ADCV qui a eu lieu le 27 mars 2024 à Penthalaz, qui avait pour thème « Transition énergétique : quelles solutions pour ma commune ? », la Commune de Signy-Avenex, par le biais de son Municipal, M. Bruno Dard a fait part du retour d'expérience sur les mesures adoptées au travers de son PECC (Plan Environnement et Climat Communal).

M. Michel Buttin, président de l'ADCV depuis plusieurs années et qui a notamment défendu les intérêts des communes adhérentes concernant la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV - validée le 4 juin 2024 par le Grand Conseil et qui entrera en vigueur pour l'année 2025), a annoncé son départ de l'association au 31 décembre 2024.

1.19 L'Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique

La commune de Signy-Avenex est membre de l'Association de soutien des Hôpitaux de l'Ouest lémanique. Elle a pour but d'apporter son soutien aux activités du Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (GHOL). Elle participe au financement d'investissements améliorant le bien-être des patient.es et des résident.es. Le rapport annuel 2024 se trouve sur le site internet du GHOL – Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique.

2. Finances

Un préavis séparé est présenté pour commenter et présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2024.

Le bouclage des finances communales pour l'année 2024 a montré un résultat positif essentiellement dû à des rentrées fiscales élevées des personnes morales comparativement au budget.

Les comptes 2024 présentent un bénéfice de CHF 4'217.19 après réserve et amortissement.

2.1 Taux d'imposition 2024

Le taux d'imposition fixé par le Conseil Général pour l'année 2024 est de 58 ct par franc. Il n'a pas été modifié depuis 2017.

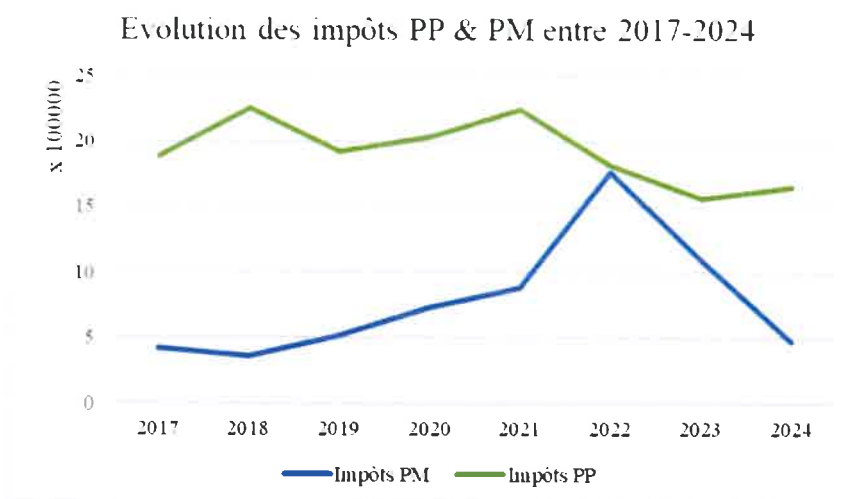
2.2 Valeur du point d'impôt

	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur en CHF	44'454	54'458	66'001	59'455	49'287

2.3 Valeur du point d'impôt par habitant

	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur en CHF	73.48	89.96	113.21	101.81	84.83

2.4 Évolutions des entrées fiscales pour la Commune



Comme le démontre le graphique ci-dessus et présenté lors de la séance du budget 2024, la situation des entrées fiscales pour la Commune affiche des baisses significatives. Après quelques années avec des entrées exceptionnelles au niveau des PM (Personne morale = i.e. Sociétés/ entreprises) nous revenons vers des entrées « normales » pour ce groupe de personnes. Les personnes physiques connaissent elles aussi une légère hausse, due essentiellement à une hausse des impôts sur la fortune.

2.5 Marge d'autofinancement

	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur en CHF	11'331	222'686	331'163	473'855	1'188'288

On peut comparer la marge d'autofinancement au cash-flow d'une entreprise. Elle représente ce que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.

2.6 Endettement par habitant

	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur en CHF	6'534	6'769	5'277	4'489	6'135

2.7 Emprunt 2024

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2024. La trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés dans le budget de fonctionnement.

2.8 Amortissements

Les amortissements comptables légaux ordinaires ont été effectués et représentent un montant de CHF 43'179.20.

3. **Domaines et Bâtiments**

Notre patrimoine financier est uniquement constitué de terrains/vignes (42'492 m² de terrain agricoles et 10'129m² de vignes) et d'éléments publics (place de jeux parking publics, DDP déchetterie IC et le réservoir sur Grens) et notre patrimoine administratif d'éléments publics (Abri PC avec le parking de l'auberge, la chapelle, couverts à fontaines, cimetière, routes et éclairage publics) depuis la vente et le transfert définitifs de nos bâtiments communaux à la Fondation Signéranne en 2014.

À la fin de l'année 2024, en raison de divers problèmes techniques ayant entraîné le retrait des plaques de circulation de notre ancienne camionnette communale, la Municipalité a entrepris une recherche urgente pour un véhicule de remplacement. Ce véhicule devait répondre aux besoins opérationnels de notre employé communal ainsi qu'aux critères environnementaux établis par la commune. La Municipalité a alors saisi l'opportunité d'acquérir immédiatement un petit véhicule électrique « Goupil », répondant parfaitement à ces exigences.

3.1 Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est propriétaire de divers bâtiments publics situés sur le territoire des neuf communes d'Asse-Boiron. La majeure partie de ce patrimoine comprend des établissements scolaires primaires et secondaires, une cantine, des salles de gymnastique et une bibliothèque scolaire, tous mis à disposition de l'AEE (Association Enfance École). Les revenus locatifs devraient permettre à l'association de devenir autonome financièrement. Les frais directs imputables aux communes sont principalement constitués par ceux générés par la piscine de Chésereux.

Le Conseil Intercommunal a siégé 3 fois sous la présidence de M. François Mathey et s'est prononcé sur 3 préavis :

- *Préavis 01/2024* - Compte 2023
- *Préavis 05/2024* - Budget 2025
- *Préavis 04/2024* –Réfection de la salle de Gym N°1

Le Comité de Direction a tenu 8 séances et le bureau du CODIR s'est réuni à 23 reprises au cours de 2024.

L'AIAB compte 13 employés pour un équivalent plein temps de 11.2.

En 2024, la piscine de Chésereux a enregistré 58'656 entrées individuelles (-5.19% par rapport à 2023) au cours de l'année écoulée.

4. Travaux

4.1 Urbanisme

Mises à l'enquête : pour l'année 2024, la Municipalité a étudié **divers** dossiers de mise à l'enquête avec le soutien du Service Technique Intercommunal (STI) qui assiste la Municipalité dans ce domaine. 5 permis de construire, ainsi que 3 permis d'habiter ont été délivrés.

En 2024 La Municipalité a continué à travailler avec le bureau d'urbanisme GEA Valloton à Lausanne dans le but d'entamer les démarches visant à aboutir à un Plan d'Affectation Communal (PaCom) comme exigé par le canton. La commune a transmis en septembre 2024 un projet de PaCom à la DGTL (Département Général du Territoire et du Logement (Canton) pour évaluation. À la fin de l'année 2024 la commune n'avait pas encore reçu de retour.

La commune de Signy-Avenex est aussi engagée sur un dossier avec le canton concernant le plan d'affectation cantonal (PAC) Paléo. Un Copil devrait réunir une délégation du Conseil d'État ainsi que les représentants des communes. Le canton a proposé d'établir une expertise en droit de l'aménagement du territoire dans le but de se positionner de manière définitive sur l'affectation de la zone et le type d'activités autorisées lors de l'élaboration du PAC, ce qui a été accepté par les communes. Les communes de Grens, Prangins, Trélex et Signy-Avenex travaillent désormais avec la collaboration d'un mandataire conjoint, à savoir le bureau Dolci Architectes SA dans le but de défendre leurs intérêts dans le cadre de la planification.

5. Route

Les travaux d'entretien ordinaire des routes ont été effectués notamment sur Avenex qui présentait des trous et ornières dangereux pour le transit routier.

La traversée du hameau d'Avenex est passée à 30km/h et le chemin des sources n'est maintenant qu'accessible aux riverains et aux transports scolaires pour un meilleur confort des habitants et des piétons ou cyclistes empruntant cet axe.

L'effet du changement de l'éclairage public réalisé en 2023 a pu enfin être mesuré à plein en 2024. Les chiffres démontrant les économies (au moins 64%), sans parler du confort pour les habitants et la faune locale, sont éloquentes :

	2024	2023	2022
Valeur en CHF	2'417	6'769	5'277

Le vote du préavis 07-2023 concernant la sécurisation de la traversée du village aurait dû se concrétiser par des travaux, fin d'année 2024. Toutefois, des tests grandeur nature des arrêts « Signy Glassey » ont été réclamés par les services cantonaux et ont retardé la mise à l'enquête.

Ces tests se sont avérés concluants avec une baisse de 5 km/h de la vitesse moyenne sur ce tronçon.

Quant aux transports publics, l'investissement pour 2024 des communes de Signy-Avenex, Grens et Eysins dans l'expérimentation des bus au ¼ d'heure (Signy Centre) a porté ses fruits. Région de Nyon a accepté, par un vote à l'unanimité, de prendre en charge la totalité des charges de ces

10 paires de course supplémentaires pour l'année 2025 et les services cantonaux étudient l'inscription de la ligne 815 au ¼ d'heure dans le schéma cantonal pour une prise en charge par leur budget pour 2026.

6. Parcs, promenades, cimetière

En 2024 nous avons procédé à l'entretien courant des parcs, promenades et du cimetière.

6.1 Ordures ménagères et déchèterie

La déchèterie (Entente Intercommunale) est à disposition des habitants des cinq communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex pour le dépôt des déchets «ménagers personnels» (professionnels non admis). Elle est ouverte le lundi, mercredi et vendredi de 16h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Le groupe de travail qui gère la déchèterie est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre. La comptabilité et le secrétariat sont assurés par notre boursière, Signy-Avenex étant la commune boursière pour la déchèterie intercommunale.

Activités majeures pour 2024 :

- Le comité de la déchèterie poursuit son étude pour réorganiser son fonctionnement (emplacement, horaire et personnel)
- Le comité se compose de :
 - o M. Harold Koeneman Président - Commune d'Arnex-sur-Nyon
 - o Mme. Mireille Triboullier - Commune de Grens
 - o M. Boris Vetsch - Commune de Borex
 - o M. Raoul Sanchez - Commune d'Eysins
 - o M. Jacques Muhlemann - Commune de Signy-Avenex

Pour 2024, la taxe forfaitaire annuelle sur la gestion des déchets a été maintenue par la Municipalité à CHF 80.- par habitant). Pour rappel, les articles 32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement imposent que l'élimination des déchets urbains soit financée au moyen d'une taxe payée par le détenteur de ces déchets. Cette taxe se doit d'être incitative.

Un bénéfice de CHF 8'038.40 a été attribué au fond de réserve affecté aux ordures ménagères, portant ce dernier à CHF 44'836.57.

6.2 Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 59 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Il n'y a eu aucune activité majeure en 2024 concernant la SADEC.

La SADEC a tenu 2 assemblées générales en présentielle.

6.3 Épuration

Le rinçage et le contrôle de nos canalisations se poursuivent à intervalle constant et contribuent au bon fonctionnement de notre réseau. De plus, des travaux d'entretien réguliers nous permettent de maintenir nos infrastructures dans un excellent état.

En 2024 nous avons procédé aux travaux d'entretiens suivants :

- La vidange du solde des sacs de route sur la quasi-totalité de la commune a été effectuée début 2024.

6.4 L'Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron (AEB)

L'AEB est une association créée par les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex. Celle-ci a pour but de récolter en commun les eaux usées de chaque village et de les diriger dans un collecteur de concentration avant de les transférer dans le réseau de la ville de Nyon pour les traiter au travers de la STEP de l'Asse.

L'année s'est soldée avec un total de charge imputable à Signy-Avenex de CHF 145'889.67. Parmi les facteurs ayant influencés l'augmentation des charges en 2024 on peut citer :

- L'entretien du réseau qui a augmenté en 2024 ;
- La taxe fédérale sur les eaux usées qui a augmenté en relation avec la croissance démographique ;
- Les honoraires et prestations de Bovard & Fritsché qui sont plus élevés en raison de leurs implications sur des dossiers complexes.

En 2024, l'assemblée intercommunal de l'AEB s'est réunie 2 fois pour traiter les préavis suivants :

- *Préavis 06/2021-2026 - Comptes 2024 ;*
- *Préavis 07/2021-2026 - Budget 2025.*

6.5 Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

Les Services Industriels (SI) de la Ville de Nyon ont la charge de l'exploitation, l'extension et l'entretien d'un important réseau d'eau de boisson. Ce réseau s'étend sur le territoire des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crans, Céligny, Nyon, Prangins, et Signy-Avenex. Au total, ce sont près de 28'000 habitants qui sont alimentés directement par les SI.

L'eau potable est fournie à partir de l'eau de 5 sources s'écoulant gravitairement et de 3 stations de pompage dans les nappes phréatiques, ainsi que de l'eau du lac fournie par la SAPAN.

Au travers de la SAPAN, les SI exploitent les installations qui approvisionnent plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mise en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

Il n'y a pas eu de d'activités majeures en 2024

7. Instruction publique et cultes

7.1 AEE (Association Enfance et École Asse et Boiron)

Les tâches communales relatives à la scolarité obligatoire sont supervisées par l'AEE. Cette entité gère également les réseaux en vertu de la LAJE (Loi sur l'Accueil des Jeunes Enfants), incluant les « mamans de jour », les UAPE (Unités d'Accueil Pour Écoliers) et les crèches. Les activités parascolaires représentent une part croissante des responsabilités de l'AEE et nécessitent des investissements significatifs de la part des communes chaque année.

Le Comité Directeur de l'AEE aborde divers dossiers lors de ses réunions : les transports scolaires et la planification des horaires, l'accueil parascolaire dans les UAPE, la gestion du nouveau restaurant scolaire, la maintenance du mobilier, l'accueil de jour pour la petite enfance dans les crèches, ainsi que le recrutement et le suivi du personnel nécessaire au bon fonctionnement de ces activités.

L'AEE compte 108 collaboratrices/-teurs pour un équivalent de 61.72 emplois à plein temps (EPT).

En 2024, le CODIR s'est réuni à 12 reprises pour environ 1'300 heures de travail repartis parmi les 9 membres, et le Conseil Intercommunal, sous la présidence de Jacques Muhlemann, à 3 reprises.

Résumé des décisions :

- *Préavis 9/2021-2026* – Transports scolaires – demande d'un montant complémentaire 2022 ;
- *Préavis 10/2021-2026* – Comptes 2023 ;
- *Préavis 11/2021-2026* – Adaptation du règlement du personnel de l'AEE
- *Préavis 12/2021-2026* – UAPE Chéserex – nouvelle construction – achat mobilier;
- *Préavis 13/2021-2026* – Budget 2024.

Tous les préavis ont été adoptés tels que présentés.

La participation 2024 de Signy-Avenex à l'Association Intercommunal de l'Enfance et des Écoles s'élève à 493'149.54 CHF.

La commune de Signy-Avenex compte 49 enfants en classes primaires 17 enfants en classes secondaires, scolarisés à l'école publique de l'ESEP (Établissement Scolaire Elisabeth de Portes).

En 2024, l'UAPE de Chéserex a augmenté sa capacité d'accueil de 12 places, totalisant 72. De plus, une spécialiste RH (60%) a rejoint l'équipe de l'AEE le 1er décembre 2024.

7.2 Service médical et dentaire – Clinique dentaire scolaire

Afin de se conformer aux exigences de la loi sur la santé publique, les communes doivent faire contrôler annuellement la dentition de tous les enfants d'âge scolaire. À cette fin, 35 communes se sont associées pour acquérir une clinique dentaire mobile qui parcourt nos régions. En collaboration avec les infirmières scolaires, la clinique dentaire encourage les enseignants à préparer les élèves pour cette visite et à leur sensibiliser à l'importance de la prophylaxie. Une fois par an, pendant les périodes scolaires, les enfants se rendent à la caravane avec leur classe.

Pour la commune de Signy-Avenex, le montant annuel à notre charge pour le fonctionnement de la clinique dentaire est de CHF 4.- par habitant. La Commune de Signy-Avenex prends

gracieusement à sa charge les coûts des premiers soins effectués par la caravane dentaire aux enfants du village. Les soins suivants sont à charge des enfants

La clinique dentaire regroupe 35 communes de La Côte.

7.3 Temples et cultes

Paroisse de la Dôle

La chapelle de Signy-Avenex est utilisée par la Paroisse de la Dôle principalement. C'est cette dernière qui gère les occupations. La paroisse allemande y célèbre également des cérémonies.

Les comptes de la Paroisse de la Dôle sont vérifiés annuellement par une des 9 communes membres, cette année par Gingins. Aucun problème n'a été relevé et les comptes ont été validés.

En avril 2024, le Synode de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud a approuvé à l'unanimité la réforme « Église 29 », visant à alléger les structures administratives et renforcer la proximité avec la population. Cette réforme ambitionne de rendre l'Église plus dynamique et proche pour mieux partager son message.

Paroisse catholique de Nyon

Participation financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

8. Police

8.1 Contrôle des habitants

- Population au 31.12.

	2024	2023	2022	2021	2020
Population	616	606	599	596	587
Nombre de ménages	260	255	250	250	250

- Mutations

	2024	2023	2022	2021	2020
Arrivées/Départs	19/38	40/20	53/54	62/57	26/24
Mariages	2	1	2	05	3
Naissances	7	7	5	7	5
Décès	2	2	3	1	2

- Délivrés

	2024	2023	2022	2021	2020
Pièces d'identité	13	13	15	19	11
Permis pour étrangers	56	70	53	110	124

Les permis pour les frontaliers étant désormais gérés par le Canton les chiffres ne sont plus le reflet de la situation actuelles sur la commune.

- Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2024

La nouvelle loi sur l'octroi de la nationalité est entrée en vigueur au 1 janvier 2018. La Municipalité s'est mise en conformité avec les directives cantonales.

En 2024 la Municipalité a reçu 8 demandes de naturalisations. La Commune enregistre 6 nouveaux citoyens suisse dans le village.

- Police du Commerce

Les autorités communales ont la responsabilité de s'assurer que les commerces, tels que les magasins, restaurants et autres établissements, exercent leurs activités en conformité avec le cadre légal. Elles possèdent les compétences nécessaires pour sanctionner certaines infractions commises. Les infractions plus graves sont transmises à la Police du Commerce Cantonale.

8.2 SDIS Nyon-Dôle (Service de défense incendie et secours)

Depuis 2014, le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont et couvrant un bassin de population de 50'323 habitants (+1.5 % par rapport à 2023).

Le nouveau bâtiment multifonction de Chésereux où la caserne de Bonmont est désormais installée a été officiellement inauguré en novembre 2024.

Ensemble, ce sont plus de 226 hommes et femmes qui assurent 24h/24 les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

Parc de véhicules du SDIS la Dôle

	Propriété SDIS	Propriété ECA	Total
Véhicule léger <3,5t	12	3	15
Véhicule lourd >3,5t	8	11	19
Total	20	14	34

Parmi les véhicules que compte le SDIS, il y a eu 3 nouveau véhicules qui ont rejoint la flotte, soit :

- 1 Tonne pompe TP 2000lt. Cobra (site de St. Cergue)
- 1 Tonne pompe TP 9000lt. (Site de Nyon)
- 1 Pick-up Skoda Karoq (Site de Nyon)

Activités majeures 2024 :

- Effectif au 1^{er} janvier 2024 : Plus de 226 sapeurs-pompiers répartis comme suit :
 - o 121 au détachement premier secours (DPS) ;
 - o 87 au détachement d'appuis (DAP) ;
 - o 16 à l'école de formation (EF).
- Environ 5'000 heures d'interventions ;
- En 2024, le nombre d'interventions a atteint un record avec 581 interventions, soit une augmentation de 8 %, ce qui représente 43 interventions supplémentaires. Parmi ces

interventions, 14 ont eu lieu à Signy-Avenex. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des inondations, des pollutions et des opérations de sauvetage. En revanche, les incendies sont en diminution.

Le CODIR s'est réuni à 4 reprises et s'est prononcé sur les notes suivantes ;

- Note 1-2024 Travaux Caserne Fond Fisher
- Note 2-2024 Poste supplémentaire Sp permanent
- Note 3-2024 Nominations

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises en 2024 et a délibéré sur les préavis suivants :

- Préavis 13-2024 – Comptes 2023;
- Préavis 14-2024 – Poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent;
- Préavis 15-2024 – Budget 2025;
- Préavis 16-2024 – Révision des statuts;

Tous les préavis ont été adoptés tels que présentés.

Les Sapeurs-pompiers du SDIS Nyon-Dôle ont participé à 276 cours de formation ce qui représente 420 jours.de cours.

Formation en heures par site :

- Nyon	DPS 6'380	DAP 1'229	Total 7'609
- St Cergue	DPS 1'379	DAP 246	Total 1'625
- Genolier	DPS 947	DAP 264	Total 1'211
- Bonmont		DAP 547	Total 547

Cette année, l'ECA introduit le Label employeur. Ce label est décerné aux entreprises qui permettent à leurs employés de s'absenter pour participer à une ou plusieurs interventions.

Les récipiendaires du label sont les suivants :

Alpage SA, Nyon / EMS SA, Nyon / Berlie Sarl, Crassier / Domaine du Truel, Nyon / Commune de Nyon / Pharmacie de Prangins / Commune de Prangins / Timatec Sàrl, Duillier / Devis.ch, Nyon / Tourist Sàrl, Nyon

À relever qu'un citoyen de notre commune, membre du SDIS Nyon la Dôle, a été promu courant 2024 :

- Sébastien Mosset : nommé au grade de Lieutenant.

8.3 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

L'ORPC du district de Nyon est organisée en bataillon et compte 464 hommes répartis dans 6 compagnies. Le bataillon de l'ORPC du District de Nyon est dirigé par le commandant colonel Joël Tobler.

La protection civile a également participé à la bonne organisation du Paléo Festival et divers délestages à la suite d'accidents de la circulation.

Le nombre de jours de service pour la protection civil de Nyon été de 3'362 (+5.5 % par rapport à 2023) jours répartis comme suit : 2'376 jours consacré à la formation, 0 jours pour des situation d'urgence et 900 jours en faveur de la collectivité (la majorité en faveur du festival du Paléo).

Les opérations d'urgence sont essentiellement des aides aux Sapeurs-Pompiers lors d'incendies ou d'accidents de circulations ou encore lors d'inondations et également aide à la Gendarmerie pour diverses missions.

L'ORPC continue et achève la mise en conformité du bâtiment opérationnel de Prangins.

8.4 Point de rencontre d'urgence (PRU)

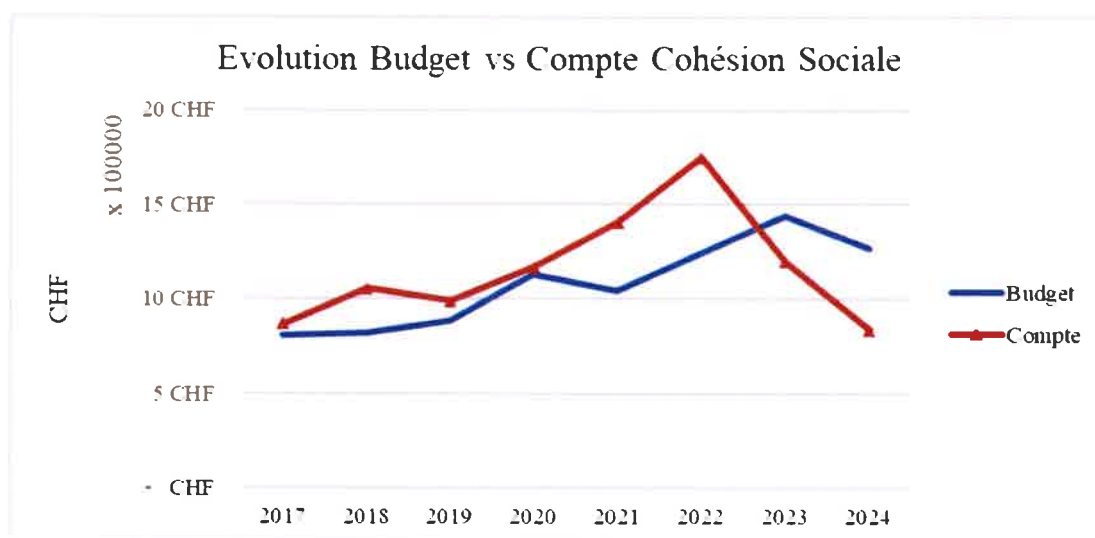
En lien avec la crise énergétique qui a secoué l'Europe, notamment due au conflit entre la Russie et l'Ukraine, le canton a demandé à toutes les communes, à l'automne 2023, de mettre en place des Points de Rencontre d'Urgence (PRU). L'objectif des PRU est principalement de fournir, en cas de délestage du réseau électrique (coupure totale d'électricité par secteur), un point central dans chaque village permettant aux habitants de s'y rendre aisément en cas d'urgence sanitaire ou sécuritaire. La Commune a désigné l'administration communale comme lieu de ce point de rencontre.

La municipalité a pris la décision, à titre préventif, d'acheter une génératrice.

9. Sécurité sociale

La participation de notre Commune pour la Cohésion Sociale en 2024 a été de CHF 837'411. Ce montant est en baisse en rapport avec 2023.

(en CHF)	2024	2023	2022	2021	2020
Budget	1'270'000	1'441'812	1'243'070	1'045'743	1'127'200
Compte	837'411	1'196'045	1'750'850	1'404'721	1'168'280



À noter que les valeurs du budget sont imposées par le canton lui-même.

Recours contre la Facture Sociale :

La Commune de Signy-Avenex poursuit en 2024, conjointement avec 34 autres communes du canton, son recours contre la facture sociale, qui constitue la part la plus importante de la péréquation cantonale. Cette démarche a été motivée par l'arrêté du Tribunal Fédéral du 23 juin 2023, lequel stipule notamment :

Au demeurant, il convient de relever que le Tribunal cantonal retient dans l'arrêt attaqué, sans en tirer les conséquences juridiques, que "les charges cantonales représentent entre 63.01 % et 92.94 % de toutes les recettes fiscales communales" et qu'"au vu des chiffres mentionnés ci-avant, le système mis en place n'est [...] pas adéquat et entraîne des résultats qui ne sont conformes ni à l'autonomie communale définie par la constitution vaudoise ni au principe de proportionnalité qui exige qu'il existe un rapport raisonnable entre le but visé et les intérêts publics ou privés" (consid. 8b)¹.

Liste des 35 communes recourantes en 2023 :

Arzier-Le Muids	Échandens	Montricher
Begnins	Eysins	Paudex
Borex	Féchy	Pully
Bougy-Villars	Founex	Rolle
Bursins	Genolier	Rougemont
Chavannes-de-Bogis	Gingins	Signy-Avenex
Chésérèx	Jouxten-Mézery	Tolochonaz
Coinsins	Le Vaud	Vaux-sur-Morges
Commugny	Lully	Vich
Coppet	Lutry	Villars-Sainte-Croix
Crans	Mex	Vufflens-le-Château
Denens	Mies	

9.1 Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre Social Régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'Assurances Sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'Insertion) :

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue :

	2024	2023	2022	2021	2020
Demandes	2	3	1	3	5
Refus	0	0	0	0	0

Depuis 2020, le canton prend l'entier de la somme, concernant l'Association Vaudoise d'Aide et des Soins à Domicile (AVASAD), à sa charge.

* * * * *

¹ Dossier complet sous: <https://www.bger.ch/fr/index.htm> Rubrique: Jurisprudence/ Autres arrêts dès 2000: Arrêts du 23 juin 20232 / 2C_94/2022, 2C_98/2022, 2C_108/2022

En conclusion, la Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil Général et à son bureau, qu'au personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre Commune.

Au vu de ce qui précède, nous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY-AVENEX

Vu le préavis municipal 01/2025 sur le Rapport de gestion - Exercice 2024,

Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter le rapport de gestion 2024 tel que présenté ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2024.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 19 mai 2025 pour être soumis au Conseil Général de Signy-Avenex.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire

Yves DALEBROUX

Marianne BARDEL

Signy-Avenex, le 19 mai 2025